

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR

LES RISQUES MAJEURS



TRENTELS-LADIGNAC

34 rue de la Mairie
47 140 TRENTELS

Tél: 05 53 41 60 72

mairie.trentels@wanadoo.fr

Site internet : www.trentels.fr

Trentels - Ladignac

DICRIM

VERSION 1 - 2023

S'informer et alerter

LES RISQUES MAJEURS

www.print.net

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE

www.lot-et-garonne.gouv.fr

VIGILANCE METEO

www.meteofrance.com

VIGILANCE CRUES

www.vigicrues.gouv.fr

ALERTES RISQUE INDUSTRIELS MAJEURS

www.lesbonsreflexes.com

FRANCE BLEU

96.6 MHz Fumel ou 100.0 MHz Villeneuve sur Lot

SAMU 15 ou le 112

POMPIERS 18 ou le 112

GENDARMERIE 17

METEO FRANCE 08 99 71 14 15

MAIRIE DE TRENTELS 05 53 41 60 72

mairie.trentels@wanadoo.fr

DICRIM - 2022

**Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
avec la participation des agents de la commune,
des élus du groupe de travail
et de M. Olivier CHABROT**



Sommaire

Le mot du Maire	p. 4
Avant propos	p. 5
Les Bons réflexes	p. 6
1. Risque météorologique	p. 7
2. Risque inondations et crues torrentielles	p. 9
Carte générale des risques majeurs de la commune	p. 10
3. Risque mouvements de terrains	p. 12
4. Risque canicule	p. 13
5. Risque grand froid	p. 14
6. Risque feu de forêts	p. 15
7. Risque transport de matières dangereuses	p. 16
8. Risque rupture de grands barrages	p. 18
9. Risque nucléaire	p. 19

Le mot du Maire

Madame, Monsieur,

Si, pour notre commune, les risques encourus sont a priori peu importants, il convient cependant de ne point les négliger : inondation, incendie, pandémie, risque climatique, accident transport de matières dangereuses sont autant d'événements exceptionnels qui peuvent s'avérer graves et préjudiciables à la sécurité des personnes et des biens.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, appelé plus simplement **DICRIM**, a pour but d'apporter une information simple et utile sur l'état des risques sur la commune. Il n'a en aucun cas pour objet de susciter d'inquiétudes plus particulières ; il se veut être un inventaire complet à votre disposition.

En matière de risques majeurs, la connaissance des phénomènes et des comportements à adopter face à ce type d'événements, est la meilleure forme de prévention. En étant conscient des risques auxquels vous êtes exposés, en ayant les bons réflexes en situation de crise, vous assurerez de façon efficiente votre sauvegarde et celles des autres.

Ce document, le **DICRIM**, répond à la nécessité d'information préventive.

Il vous présente le panel des risques auxquels notre commune peut être confrontée. Il vous indique les bons gestes à avoir en cas de crise, il vous informe de l'organisation communale, élus et agents, mise en place pour assurer la meilleure réactivité qui soit et de la prise en charge de votre protection.

Je vous invite donc à le lire attentivement et à respecter les gestes simples décrits dans ce fascicule si d'aventure notre territoire devait être confronté à l'un de ces risques.

Je vous remercie de l'attention que vous lui porterez.



Lionel PAILLAS
Maire de TRENTÉLS

TOUS ACTEURS !

En cas d'événement majeur, la préparation est une responsabilité partagée, qui incombe aux pouvoirs publics mais également à chaque citoyen qui peut et doit y participer. Beaucoup d'événements peuvent être anticipés, il suffit d'être vigilant, de se tenir informé, d'adapter ses activités. La sécurité civile est l'affaire de tous et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.

LE PACK SÉCURITÉ

- Radio à piles
- Lampe de poche
- Matériel de confinement (ruban adhésif, serpillères ou tissus pour colmater le bas des portes...)
- Nourriture et eau
- Couvertures
- Vêtements
- Papiers personnels
- Médicaments notamment traitement quotidien.



attendez l'ordre d'évacuation en préparant le strict minimum

RECONNAÎTRE LE SIGNAL DE SÉCURITÉ NATIONAL

Signal d'exercice



1 min 41

Tous les premiers
mercredis du mois

Signal d'alerte



1 min 41

Silence
5 sec.



1 min 41

Silence
5 sec.



1 min 41

Signal de fin d'alerte



30 secondes

En cas d'événement grave, l'alerte est de la responsabilité de l'État et des maires.

Au niveau communal, elle sera transmise par différents moyens:

- Porte à porte
- Messages diffusés par des véhicules sonorisés
- Téléphone, **SMS** (inscription sur le registre municipal)
- Radio, site internet, télévision-, ou tout autre moyen...



**METTEZ-VOUS
À L'ABRI**



**ÉCOUTEZ
LA RADIO SUR :
100,0 MHz
96,6 MHz**



**NE TÉLÉPHONEZ
PAS, LIBÉREZ LES
LIGNES POUR LES
SECOURS**



**N'ALLEZ PAS
CHERCHER
VOS ENFANTS
À L'ÉCOLE**

Les bons réflexes

ORGANISER LA MOBILISATION DE LA COMMUNE

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et l'assistance de la population en cas de survenance d'un accident majeur.

Le PCS permet de mobiliser les moyens humains et matériels disponibles pour alerter, mettre en sécurité et soutenir les personnes (hébergement, ravitaillement...).

Il peut être activé pour tout événement affectant la commune et s'intègre, si nécessaire, aux plans départementaux déclenchés par la préfecture (ORSEC).

POUR MA FAMILLE

La préparation à la gestion de crise est une responsabilité partagée. Elle incombe aux pouvoirs publics, mais également à chaque citoyen. Le guide « Je me protège en famille », disponible sur le site de la ville, vous aide à organiser votre autonomie durant cette phase critique, en élaborant votre Plan Familial de Mise en Sécurité (PFMS).

DANS LES ÉCOLES

Les Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS) recensent les mesures à mettre en œuvre pour assurer la sécurité des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours dans les établissements scolaires. Ainsi les enfants sont en sécurité en cas d'événement : respectez la consigne « N'allez pas chercher vos enfants à l'école » !

Attention INFORMATION ACQUÉREUR/LOCATAIRE
Une fiche État des Risques doit être obligatoirement établie par le propriétaire ou le bailleur et annexée au contrat en cas de vente ou de location.

Risque météorologique



La carte de vigilance météorologique établie par Météo France <http://vigilance.meteofrance.com>, permet d'informer la population et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques. Elle attire l'attention de tous sur les dangers potentiels d'une situation météorologique et donne **des conseils sur les mesures de protection**.

S'informer

La vigilance météo

Une carte de France métropolitaine réalisée par Météo France signale si un danger menace un ou plusieurs départements dans les 24 heures.

L'information est donnée par quatre couleurs (rouge, orange, jaune, vert) indiquant le niveau de vigilance nécessaire.

Cette carte est réactualisée deux fois par jour à 6h et 16h



Exemple de carte de vigilance météorologique

rouge

Une vigilance absolue s'impose : des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

orange

Soyez très vigilants : des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.

jaune

Soyez attentifs si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique : des phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux (ex : mistral, orages d'été) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.

vert

Pas de vigilance particulière.

Les événements météorologiques pris en compte:

La carte vigilance météo concerne

7 types d'événements repérés par les pictogrammes associés à chaque département concerné.

=>Vent violent

=>Pluie-Inondation

=>Orages

=>Neige et/ou verglas

=>Avalanches

=>Canicule du 1er juin au 30 septembre

=>Grand froid du 1er novembre au 31 mars.

Elle donne des informations complémentaires et des consignes de comportements dans le cas des niveaux 3 et 4 (orange et rouge).

LES BONS RÉFLEXES



Suivez les conseils émis par Météo France



Évitez les déplacements



Mettez-vous à l'abri. Rentrez les objets susceptibles de s'envoler.

Risque météorologique

Consignes individuelles de sécurité

RISQUE TEMPETE VENT VIOLENT

AVANT

- Consultez régulièrement les bulletins de suivis de la carte de vigilance météo-France.
- Placez à l'intérieur ou arrimez les objets susceptibles d'être emportés, ils pourraient être dangereux pour les personnes.
- Fermez portes et volets.
- Annulez les activités de loisirs en plein air.
- Préparez un équipement de première nécessité (médicaments, papier d'identité, lampe, etc..).
- N'obstruez pas les grilles de ventilation de votre logement.

APRES

- Informez- vous ; écoutez et suivez les consignes données par la radio et les autorités, informez les autorités de tout danger observé
- Ne touchez pas les câbles électriques tombés à terre.
- Réparez sommairement ce qui peut l'être (toiture notamment).
- Coupez les branches et arbres qui menacent de s'abattre ou signalez-les.
- Évaluez les dégâts et les points dangereux,
- Apportez une première aide aux voisins et pensez aux personnes âgées ou handicapées de votre connaissance.
- Mettez-vous à la disposition des secours.
- Assurez-vous, auprès de la commune de la potabilité de l'eau du robinet.
- En cas d'utilisation de l'eau d'un puits privé, renseignez-vous également auprès de la mairie avant de le remettre en service et de l'utiliser à nouveau pour des usages alimentaires.
- Vérifier l'état des aliments congelés/réfrigérés et jetez les en cas de doute.



PENDANT

- Restez à l'écoute des consignes données par les autorités, dans les médias et les réseaux sociaux gouvernement.fr/risques/médias-sociaux-urgence.
- Restez chez vous, fermez portes, fenêtres et volets, débranchez les appareils électriques et les antennes de télévision.
- Évitez de téléphoner pour laisser les secours disposer des réseaux téléphoniques.
- Afin de prévenir les risques d'intoxications au monoxyde de carbone, placez à l'extérieur les groupes électrogènes et portez une attention particulière à l'utilisation de chauffage d'appoint.

RISQUE ORAGE

- => Mettez-vous au plus vite à l'abri dans un bâtiment ou un véhicule
- => Si vous êtes à l'intérieur, fermez portes et fenêtres
- => Adoptez les bonnes pratiques numériques en situation d'urgence gouvernement.fr/risques/médias-réseaux-sociaux-urgences.

A l'extérieur

- * Ne vous abritez pas sous un arbre
- * Si vous êtes dans l'impossibilité de regagner un bâtiment à proximité, ne courez pas, pendant les phénomènes de foudre, restez immobile accroupi, pieds joints
- * Ne restez pas à proximité des structures métalliques
- * Ne vous baignez pas

A l'intérieur

- * Fermez portes et fenêtres
- * Ne laissez pas sous tension les télévisions, les ordinateurs et appareils ménagers, coaxial d'antenne, débranchez- les
- * N'utilisez pas de téléphone fixe, en revanche le portable est sans danger

Risque inondations et crues torrentielles



Risque sur la commune de Trentels,

Les inondations peuvent être engendrées par 4 types de phénomènes :

- Crues lentes sur tout le bassin versant du Lot
- Crues torrentielles (suite à des pluies très fortes et de courte durée)
- Ruissellement urbain ou périurbain
- Rupture de digues ou d'ouvrages (voir fiche risque rupture barrage Granval)



Il se manifeste le plus couramment par des crues du Lot et de ses affluents, des crues et des ruissellements torrentiels. Plusieurs événements ont fait l'objet d'arrêtés de catastrophes naturelles

Les zones les plus sensibles pour ces risques sont : le hameau de Lustrac ; le bourg et les lotissements de Ladignac; le secteur Sud du bourg de Trentels, les zones d'affluences.

Les mesures de prévention et de sauvegarde prises sur la commune :

- Recensement des zones à risques et des populations exposées
- Intégration du risque dans les documents d'urbanisme
- Activation de la Cellule de crise Communal
- En cas de danger, les habitants seront avertis par les moyens communaux



AVANT

→ Informez-vous sur le risque : sa fréquence, son importance. Renseignements à prendre auprès de votre mairie.
→ Vous pouvez vous inscrire sur le registre municipal pour recevoir l'alerte par **SMS** ou téléphone

PENDANT

A l'annonce de la montée des eaux :
→ Fermez portes, fenêtres, exutoires, aérations...
→ Coupez l'électricité et le gaz
→ Montez dans les étages et prenez avec vous le pack de sécurité

EN ATTENDANT LES SECOURS...

→ Ecoutez les consignes données
→ Tenez-vous prêt à évacuer les lieux à la demande des secours ou des autorités.
→ Prenez vos papiers d'identité avec vous.
→ N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils seront pris en charge.
→ Ne téléphonez pas, laissez libre le réseau pour les secours.
→ A pied ou en voiture, ne vous engagez jamais sur une route inondée.
→ Ne restez pas à bord de votre véhicule qui risque d'être emporté.
→ Rejoignez une zone en hauteur

APRES

→ Signalez aux autorités la présence d'éventuels dangers.
→ Aérez et désinfectez les lieux de vie.
→ Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est sèche.
→ Ne buvez l'eau du robinet qu'après confirmation de la potabilité.
→ Entamez les démarches de déclaration de sinistre au plus tôt.

Arrêté du 24 septembre 2021 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

Inondations et coulées de boue du 8 septembre 2021 au 10 septembre 2021.

Commune de Trentels

RESTEZ CALME, NE PENSEZ QU'À VOTRE SECURITE

LES BONS RÉFLEXES



Montez dans les étages

ou



Évacuez votre habitation



Coupez le gaz et l'électricité

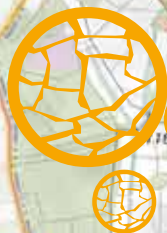


Fermez portes et fenêtres



N'utilisez pas votre voiture

CARTE GENERALE DES RISQUES MAJEURS DE LA COMMUNE



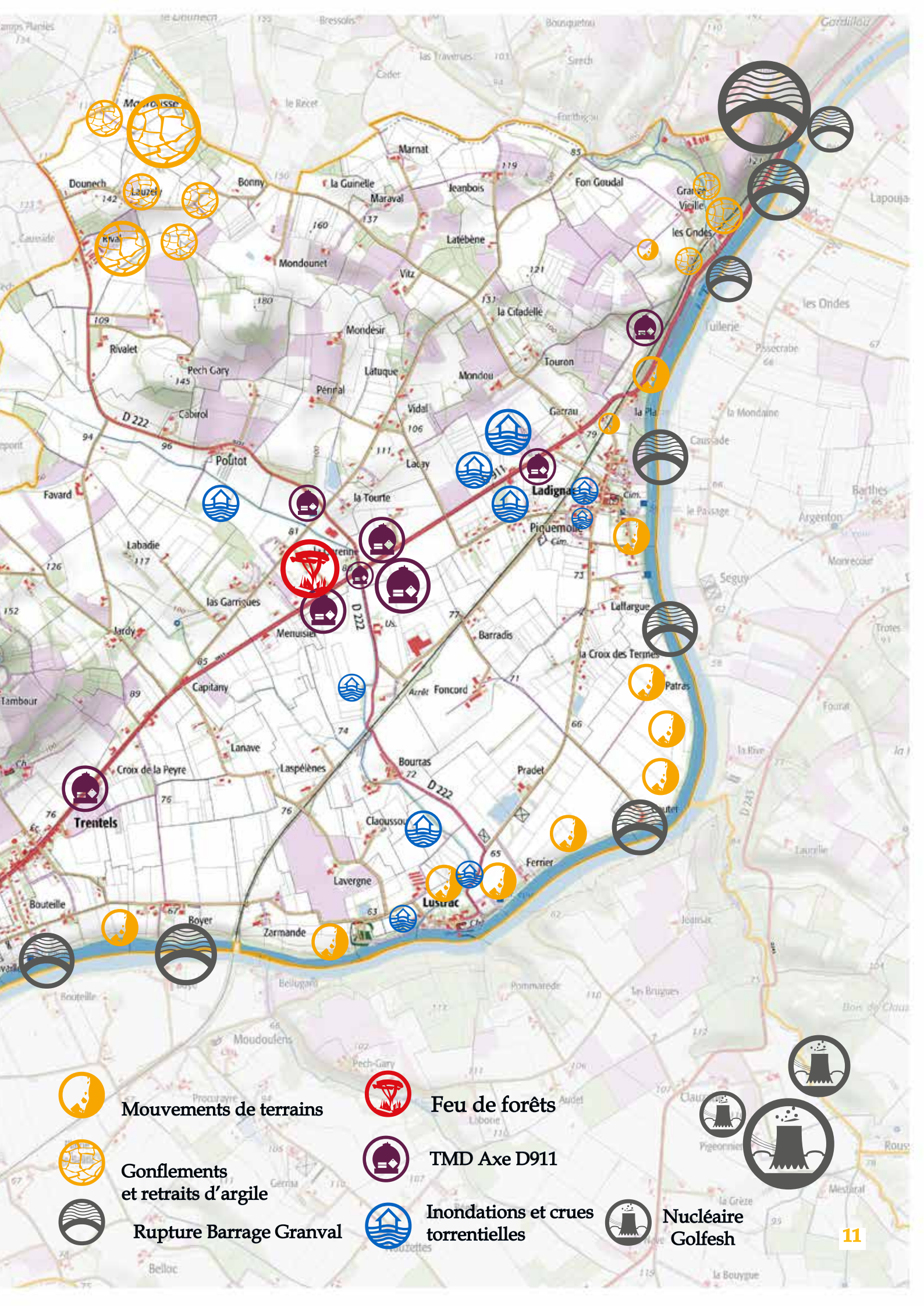
A SAVOIR

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle en Lot-et-Garonne

Site de la Préfecture de Lot et Garonne :

<https://www.lot-et-garonne.gouv.fr/reconnaissance-de-l-etat-de-catastrophe-naturelle-a5391.html>

Par arrêté interministériel NOR INTE 1824834A publié au journal officiel le 20 octobre 2018/ Mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 commune de Trentels référencée.



Mouvements de terrains



Gonflements et retraits d'argile



Rupture Barrage Granval



Feu de forêts



TMD Axe D911



Inondations et crues torrentielles



Nucléaire Golfesh

Risque mouvements de terrains



RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES



Le Territoire communal est exposé aux risques :

- => retrait- gonflement des sols argileux ;
- => glissements de terrain et coulées boueuses
- => aux phénomènes d'érosion fluviale et d'instabilité des berges du Lot

La commune est également concernée des phénomènes de glissement de terrain qui se produisent en bordure immédiate du Lot et ont fait l'objet d'une étude et d'un avis ponctuels.



Mesures de prévention

Les terrains argileux superficiels peuvent voir leur volume varier à la suite d'une modification de leur teneur en eau, en lien avec les conditions météorologiques.

Sécheresse (retrait) réhydratation (phénomène de gonflement).

Ces variations sont lentes, mais elles peuvent atteindre une amplitude assez importante pour endommager les bâtiments localisés sur ces terrains.

La lenteur et la faible amplitude des déformations rendent ces phénomènes sans danger pour l'homme mais les dégâts aux constructions individuelles et ouvrages fondés superficiellement peuvent être très importants en cas de tassement différentiel.

Un règlement établi par la préfecture a été annexé au PLUI et tout nouveau projet devra attester de la réalisation d'une étude de sol ou du suivi des prescriptions obligatoires

- si un bien immobilier présente des fissures, le propriétaire doit en informer par écrit le service urbanisme de la mairie,
- si plusieurs cas sont recensés, la mairie envoie à la préfecture les dossiers pour une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle par l'Etat,
- après publication de l'arrêté de catastrophe naturelle, les propriétaires doivent déclarer dans les 15 jours le sinistre auprès de leur compagnie d'assurance.

LES BONS RÉFLEXES



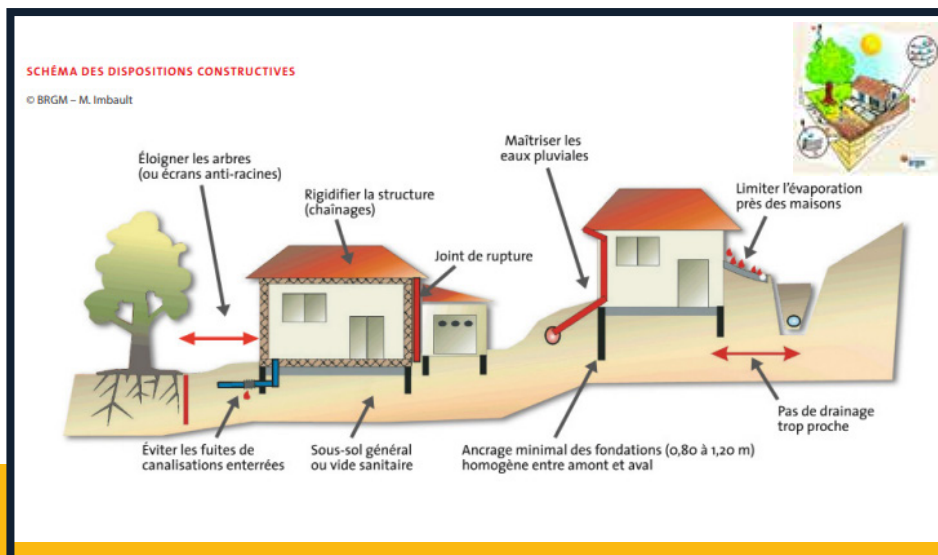
Signalez à la mairie toutes modifications dans votre habitation (fissures, déformations des murs...) ou à l'extérieur (poteaux penchés, bourrelets ou fissures dans les champs...)



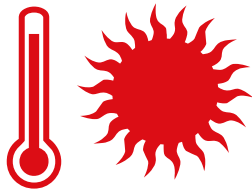
Éloignez-vous de la zone dangereuse



Quittez une habitation endommagée



Risque canicule



Consignes de sécurité



BIEN VOUS PRÉPARER EN AMONT

- Inscrivez-vous au registre municipal pour être aidé en cas de fortes chaleurs.
- Renseignez-vous sur l'organisation municipale déployée pour la gestion d'une situation caniculaire.
- Prévoyez une réserve d'eau potable et des vivres.
- Procurez-vous si possible un ventilateur ou une climatisation.
- Maintenez les pièces de votre habitation au frais, en fermant les volets/stores aux heures les plus chaudes.
- Créez des courants d'air si possible aux heures les moins chaudes (soir, nuit, tôt le matin...).
- Prévoyez de rester en contact avec les membres de votre famille et vos voisins, et particulièrement avec les personnes les plus fragiles (personnes âgées, isolées, handicapées, femmes enceintes, bébés, enfants...).
- En cas de problème de santé, demandez conseil à votre médecin ou pharmacien.
- Pour plus d'informations, appelez canicule info service au 0 800 06 66 66.

Kit de sécurité * = lampe torche, radio à piles, piles de rechange, médicaments indispensables, 1 à 2 couvertures, vêtements, 1 à 2 bouteilles d'eau

ADAPTER VOTRE COMPORTEMENT SELON LE NIVEAU DE VIGILANCE

SOYEZ PRUDENT	<ul style="list-style-type: none"> • Restez chez vous et reportez tout déplacement indispensable. • Evitez les sorties et toutes activités physiques/prof aux heures les plus chaudes. • Restez à votre domicile dans les pièces les plus fraîches. Utilisez un ventilateur et/ou une climatisation si vous en disposez. • Eteignez tant que possible les appareils électriques qui dégagent de la chaleur (lampes, ordinateurs, fours...). • Buvez le plus possible. Rafraîchissez-vous régulièrement à l'aide d'un brumisateur, d'un linge humide ou en prenant une douche. • Si vous devez sortir, préférez le matin tôt ou le soir tard. Prenez un chapeau, des vêtements amples et légers ainsi que de l'eau. Rendez-vous dans les lieux frais et ombragés (cinéma, musée, bibliothèque, supermarché...). • Donnez et prenez des nouvelles de vos proches et voisins. N'hésitez pas à aider ou vous faire aider (courses, ménages...). • Contactez votre mairie/CCAS pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé. • Prenez connaissance des dispositifs mis en place par la mairie (salle climatisée, distribution d'eau...). • Contactez votre médecin ou le 15 si des symptômes inhabituels se présentent ou en cas d'urgence. • Appelez le 115, si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté. • Suivez les consignes de sécurité diffusées par les autorités.
METTEZ-VOUS EN SÉCURITÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Conformez-vous aux consignes de sécurité demandées par les autorités. • Si vous rejoignez un lieu frais, munissez-vous de vos papiers importants. • Maintenez un comportement vous permettant de vous prémunir des conséquences de la canicule.
RESTEZ EN SÉCURITÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Restez confiné dans des lieux frais (climatisé, ventilé) dans votre habitation ou l'extérieur. • Informez-vous de l'évolution de la situation (radio de proximité).
RETOUR A LA NORMALE	<ul style="list-style-type: none"> • Suivez les consignes des autorités. • Informez au plus tôt la mairie de votre situation et prenez connaissance des dispositifs d'aide mis à votre disposition. • Proposez votre aide en mairie pour le rétablissement de la situation sur la commune.

LES BONS RÉFLEXES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Santé publique
France

Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous



Évitez l'alcool



Mangez en quantité suffisante



Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit



Mouillez-vous le corps



Donnez et prenez des nouvelles de vos proches

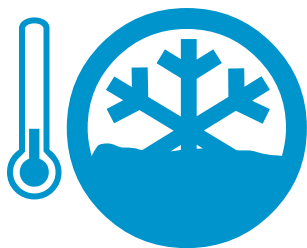


Préférez des activités sans efforts

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

Risque grand froid



Consignes de sécurité



Le risque sur la commune

Les personnes le plus exposées au risque sont :

- > les personnes âgées et ou handicapées
- > les personnes isolées
- > les enfants en bas âge
- > les personnes sans abri et en situation de handicap
- > les travailleurs exposés au froid (BTP, maçons, charpentier.)

Le dispositif de vigilance

se fonde sur la carte de Météo France signalant la menace d'un danger sur un ou plusieurs départements dans les 24 heures à venir à l'aide de quatre couleurs.



BIEN VOUS PRÉPARER EN AMONT

Dès l'alerte donnée par Météo France :

- Organisez-vous afin de pouvoir demeurer chez vous plusieurs jours
- Prévoyez des couvertures et un moyen de chauffage non électrique (l'électricité manque souvent)
- Etablissez un contact avec vos voisins, personnes ressources potentielles qui pourraient vous aider et inversement que vous pourriez aider si besoin.

ADAPTER VOTRE COMPORTEMENT SELON LE NIVEAU DE VIGILANCE

SOYEZ PRUDENT

Pris par le froid, sachez que :

- L'hypothermie tue !
- La température du corps baisse rapidement en quelques heures et met votre vie en danger.
- Habillez-vous chaudement (plusieurs épaisseurs non serrées).
- Ne restez pas mouillés, votre température baissera plus vite.
- Buvez des boissons chaudes et sucrées, pas d'alcool !!!
- Ne restez pas immobile, bougez.

METTEZ-VOUS EN SÉCURITÉ

Pendant l'épisode neigeux :

- Ne stationnez pas sous des lignes électriques.
- Ne montez pas sur un toit.

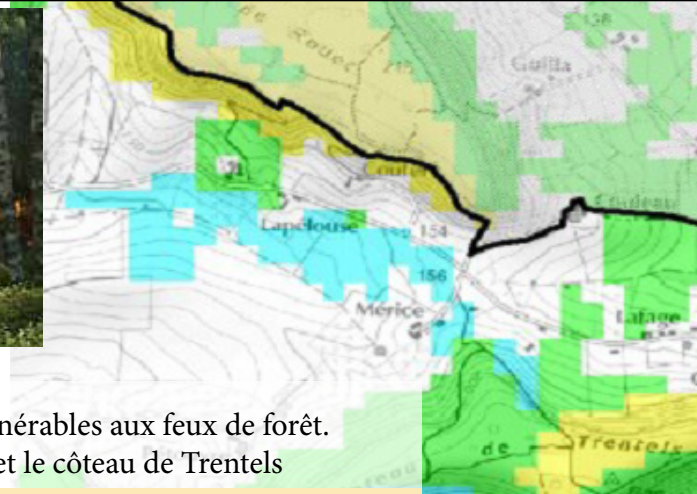
RESTEZ EN SÉCURITÉ

- Abritez-vous sous un toit solide et résistant.
- Suivez les consignes des autorités diffusées par la radio ou par haut-parleur mobile.
- Ne vous exposez pas inutilement au froid.

RETOUR A LA NORMALE

- Déneigez les abords de votre domicile.
- Si vous êtes en voiture, ne reprenez la route qu'avec les équipements appropriés ou si les autorités le permettent.
- Informez-vous sur la situation de vos voisins.

Risque feu de forêts



Le risque sur la commune

Le territoire de la Commune comporte des espaces boisés, vulnérables aux feux de forêt. Les secteurs les plus exposés sont le plateau du Pech du Rouet et le coteau de Trentels

Les mesures préventives de la commune

- recensement des zones à risques, des bâtiments des populations exposées
- recensement des infrastructures (téléphone, électricité, distribution eau potable)
- en cas de nécessité d'évacuation les personnes concernées seraient alertées par la commune, les sapeurs pompiers, les services de gendarmerie.
- réglementant l'accès aux chemins de randonnée

Les mesures préventives individuelles

Pour les personnes habitant dans ou à proximité immédiate des zones boisées:

- ne pas pratiquer de brûlage de végétaux ou de déchets ;
- tenir débroussaillé les abords des constructions
- éviter le stockage en extérieur de bouteilles de gaz ou de liquides inflammables
- préparer l'équipement nécessaire (kit de sécurité).

EN CAS DE DEPART DE FEU

- prévenez les sapeurs pompiers en composant le 18 ou le 112 et en donnant la localisation la plus précise possible de l'incendie ;
- essayez d'éteindre le feu avec de la terre du sable ou de l'eau ;
- en voiture, ne sortez pas de votre véhicule si vous êtes face à un front de flammes (abritez-vous) ;
- fermez les vitres et allumez vos feux pour être vu des secours).

Si vous êtes dans votre logement :

- n'évacuez que si toutes les conditions de sécurité sont réunies ou sur décision des secours
- ne pas aller chercher les enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger
- fermez les bouteilles de gaz, éloignez celles qui sont à l'extérieur ;
- arrosez les abords de votre maison et les façades ;
- Fermez également les volets, les bouches d'aération et de ventilation (placez des serpillières mouillées en bas des portes) ;
- laissez votre portail ouvert pour les secours.

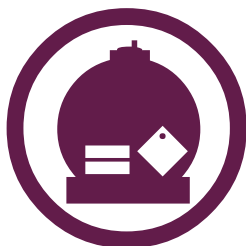
AGIR APRES LE SINISTRE

- éteignez les foyers résiduels en les arrosant abondamment ;
- inspectez votre habitation en recherchant et surveillant les braises qui auraient pu s'introduire sous les tuiles ou par les orifices d'aération ;
- prenez des nouvelles de vos voisins et le cas échéant, apportez leur votre aide.

LES BONS RÉFLEXES



Risque transport de matières dangereuses



Risques sur la commune

La commune est concernée par le transport routier de marchandises dangereuses principalement sur la route départementale RD 911 et au carrefour de celle-ci avec la RD 222.

Il est à noter que les voies communales peuvent faire l'objet de transport de produits dangereux.

On peut également retrouver du stockage de matières dangereuses dans les entreprises industrielles ou artisanales, les entreprises de transports routiers ou les exploitations agricoles.

Ces matières peuvent être inflammables, toxiques, explosives, corrosives ou radioactives.

Si vous êtes témoin, il faut :

→ Donnez l'alerte (sapeurs pompiers : 18 ; police ou gendarmerie : 17)
en précisant le lieu exact, la nature du moyen de transport, le nombre estimé de victimes,
le numéro du produit et son code danger, la nature du sinistre (feu, fuite, explosion...)

→ S'il y a des victimes, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.
Ne devenez pas une victime supplémentaire en touchant le produit ou en vous en approchant (fuites possibles)

→ Si un nuage toxique vient vers vous, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent.

Invitez les autres témoins à s'éloigner

→ Obéissez aux consignes des services de secours.

Si vous entendez un message d'alerte:

→ Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quittez rapidement la zone (éloignement) mais surtout évitez de vous enfermer dans votre véhicule

→ Ecoutez la radio pour suivre les consignes données

EN CAS D'ÉVACUATION :

- se munir des documents personnels et son kit de sécurité
- se conformer aux consignes qui sont transmises par la commune, les secours, la radio ou la télévision,
- si vous ne pouvez évacuer par vos propres moyens, prévenez votre mairie pour qu'elle assure votre prise en charge, ou rendez-vous au lieu de rassemblement qui vous sera indiqué par les services de la commune et ou les médias.
- en cas de picotements ou d'odeurs fortes, respirer à travers un mouchoir mouillé.
- une fois le danger écarté, aérer le local de confinement.

IL NE FAUT SURTOUT PAS :

- chercher à rejoindre ses proches, notamment ses enfants qui seront pris en charge par l'école,
- fumer ou manipuler des objets susceptibles de générer des flammes ou des étincelles,
- encombrer les lignes téléphoniques (téléphone portable, internet...) qui doivent rester disponibles pour les secours.

LES BONS RÉFLEXES



Mettez-vous à l'abri



Fermez tout

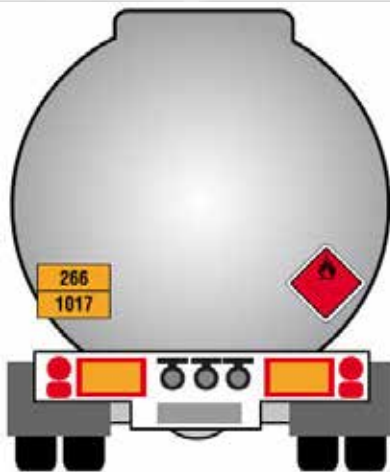


Coupez le gaz et l'électricité



Évitez toute flamme

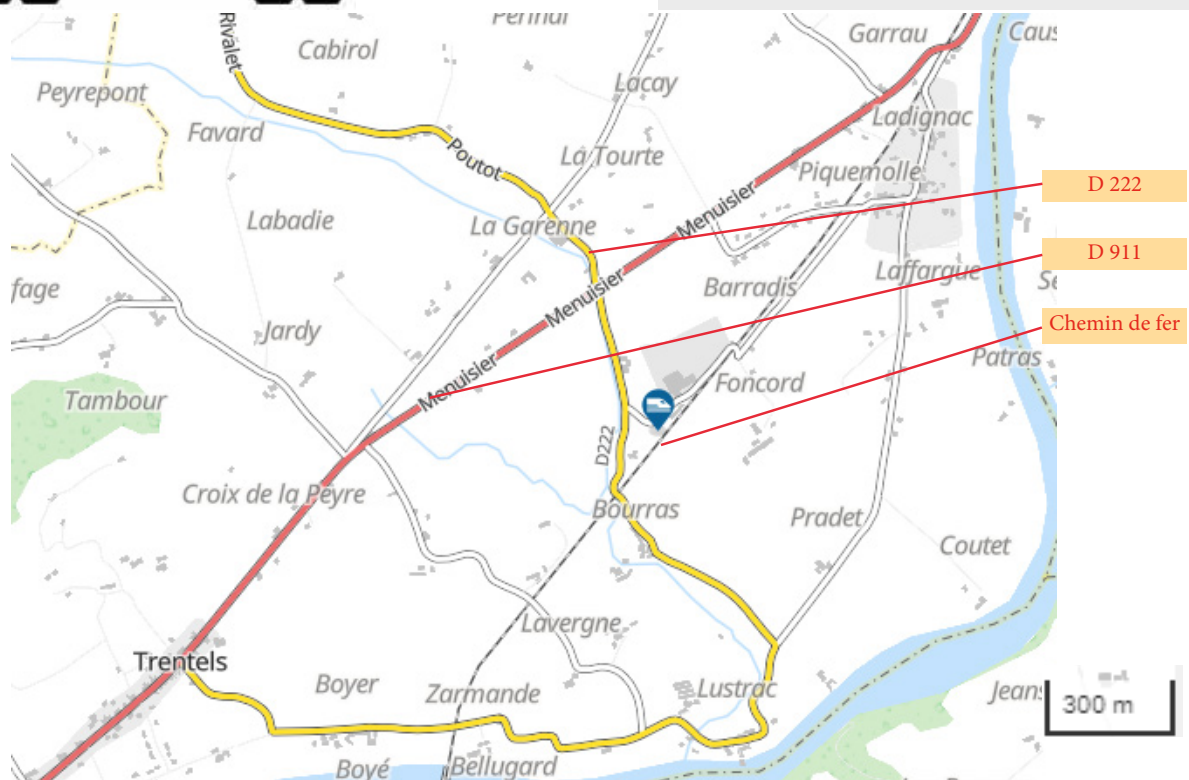
Risque transport de matières dangereuses



Code danger =>	266
Code matière =>	1017

Les principaux dangers liés aux TMD sont :

- 1) L'explosion qui peut être occasionnée par un choc avec production d'étincelles,
- 2) L'incendie qui peut être causé par l'échauffement anormal d'un organe du véhicule.
- 3) Une pollution du sol et/ou des eaux due à une fuite de produit liquide .
- 4) Le nuage toxique qui peut provenir d'une fuite de produit toxique en phase gazeuse ou résulter d'une combustion.



Risque rupture de grands barrages

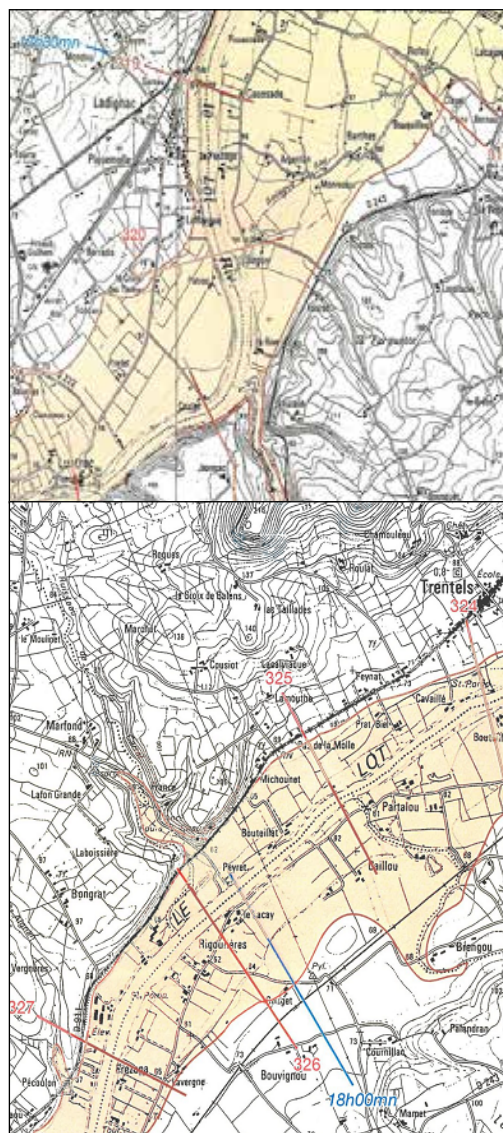
Barrage de Grandval



© Photo EDF - P. Soissons

Le Barrage de Granval situé en Aveyron pourrait en cas de rupture franche et totale inonder une partie de la Commune. La zone inondée a été déterminée et cartographiée. Cette zone se situe pour presque totalité à l'Est de la route départementale 911.

Le secteur des Ondes au Nord de la commune, à environ 319 kms du barrage, subirait l'impact de l'onde 17 h 30 après la rupture de l'ouvrage.



AVANT:

S'organiser et anticiper :

- s'informer des risques, des modes d'alerte et des consignes de sécurité ;
- connaître les modalités d'évacuation et les points de rassemblements et les zones protégées ;
- s'organiser et élaborer les dispositions nécessaires à la mise en sûreté ;
- s'exercer régulièrement.



PENDANT:

- évacuer et écouter les préconisations données par la mairie lors de l'alerte ;
- écouter la radio et s'informer de l'évolution de la situation et connaître les consignes à suivre ;
- rejoindre le point de rassemblement défini lors de l'alerte ;
- ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école ;
- éviter de téléphoner pour ne pas encombrer les lignes téléphoniques (téléphone portable, internet...) qui doivent rester disponibles pour les secours ;
- ne pas revenir sur ses pas.

LES BONS RÉFLEXES



Rejoignez le lieu de regroupement



Réfugiez-vous dans les étages ou sur les hauteurs à proximité

APRES:

- respecter les consignes pour regagner son domicile ;
- informer les autorités de tout danger résiduel ;
- aider les personnes sinistrées ;
- écouter la radio pour connaître les consignes à suivre ;
- aérer les locaux ;
- désinfecter à l'eau de javel ;
- ne rétablir le courant électrique que si les installations électriques ont été vérifiées ;
- chauffer dès que possible ;
- ne consommer l'eau potable que sur avis de l'autorité communale.

Risque nucléaire



Un accident dans une centrale nucléaire peut engendrer des rejets d'éléments contaminés dans l'atmosphère.

Dans ce cas, la prise de comprimés d'iode stable diminue considérablement les risques de cancers de la thyroïde provoqués par l'inhalation d'iode radioactif (iode 131).

Risque sur la commune

La commune de Trentels est située dans un rayon de 36 kms du CNPE de Golfech (Tarn et Garonne) et 149 kms du CNPE du Blayais (Gironde).

Actions préventives

Même si la commune de Trentels n'est pas comprise dans le périmètre de l'un des plans particuliers d'intervention mis en place pour ces deux CNPE, une disposition spécifique ORSEC peut être activée par le Préfet en cas d'incident majeur sur l'une de ces installations.

Il s'agit du plan ORSEC de distribution de comprimés d'iode.

Ce plan départemental (révisé le 23 février 2022) prévoit la réponse de l'ensemble des acteurs de Sécurité Civile et notamment la distribution de comprimés d'iode par la commune à la population.

Consignes de sécurité

AVANT:

- Connaître les risques et la conduite à tenir en cas d'accidents sur une centrale nucléaire
- S'informer auprès de la mairie des dispositions prises pour la distribution de comprimés d'iode.

PENDANT :

- Suivre les consignes générales données par les autorités en ce qui concerne la conduite à tenir
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école
- Suivre les instructions des autorités relatives à la distribution et à la prise des comprimés d'iode
- Allez chercher les comprimés au lieu défini par la mairie dans les messages d'information
- Se confiner sur demande du Préfet en bouchant les entrées d'air : portes, fenêtres, cheminées, aération...
- Écouter la radio et suivre les instructifs
- Ne pas fumer
- Ne pas saturer les lignes téléphoniques
- Évacuer sur ordre du Préfet en privilégiant vos propres moyens ou signaler-vous auprès de la mairie pour une prise en charge
- Évacuer en privilégiant un hébergement privé, sinon rejoignez le Centre d'Accueil et de Regroupement désigné par la mairie .

APRES :

- Suivre les consignes données par les autorités
- Ne consommer ni fruits, ni légumes, ni l'eau du robinet sans l'aval des autorités.

LES BONS RÉFLEXES



Mettez-vous à l'abri



Fermez tout



Coupez le gaz et l'électricité



Écoutez la radio



Évitez les déplacements



Évitez toute flamme

Centrale nucléaire (CNPE) de Golfech



Risques Majeurs



Météorologique



Grand froid



Inondations
et crues torrentielles



Canicule



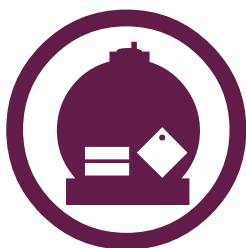
Feu de forêts



Mouvements de terrains



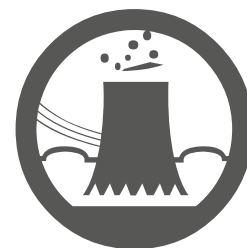
Gonflements - retraits d'argile



Transport de matières
dangereuses (TMD)



Rupture de grands barrages



Nucléaire

Donner l'alerte

Sapeurs-pompiers : 18

Police ou gendarmerie : 17

Infos légales :

Directeur de publication : Lionel Paillas

Commission Communication : Elisabeth Faubel, Responsable

Mise en page et graphisme : Claire Bonneilh - 450 exemplaires